



DECISION DU MAIRE

N° DEC202306-003 - Passation d'un marché de travaux pour la construction d'une Halle

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020 ,

DECIDE

ARTICLE 1 -:

Le choix des artisans suivants pour les travaux de la Halle :

LOT 1 Transport et Travaux Linxois à Linxe

LOT 2 Construction Robert Cassagne à Léon

LOT 4 Eiffage à Castets

ARTICLE 2 -.

Le montant des prestations par lot s'élève à :

LOT 1 149 982€ HT soit 179 978,40€ TTC

LOT 2 198 804,75€ HT soit 238 565,70€ TTC

LOT 4 66 676,22€ HT soit 80 011,46€ TTC

ARTICLE 3 –

La dépense est inscrite au budget 2023 sur l'opération : 2204 Construction d'une Halle

ARTICLE 4 –

Le LOT 3 Menuiseries a été jugé sans suite.

ARTICLE 5 –

Le conseil municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Signé le 7 juillet 2023

The image shows a circular official seal of the Mayor of Pau, featuring a coat of arms with a castle and a cross. Below the seal is a handwritten signature in blue ink that reads "Gallea". The signature is written over a horizontal line and is partially enclosed by a vertical line on the right and a horizontal line on the left.

Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »